

Sainte-Thérèse, le 8 juillet 2021

**PAR COURRIEL :**

Objet : Demande d'accès aux documents concernant les lots 5 563 491 et 5 563 493,  
correspondant à l'adresse 110, chemin de Kiamika à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

---

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, datée du 20 mai dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Ce sont :

1. Rapport d'inspection du 16 août 2012, 7 pages
2. Avis de non-conformité du 7 septembre 2012, 2 pages
3. Rapport d'inspection du 8 novembre 2012, 6 pages

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
l'accès aux documents

p.j. (16)

**1. Identification**

Date de l'inspection : 2012-08-16	Heure d'arrivée : 09 :00 h	Heure de départ : 09 :15 h
Inspecteur : Guillaume Potvin		
N° intervention : 300759112	Type d'intervention : Inspection	
N° gestion documentaire : 7610-15-01-03733-03	N° du rapport d'inspection : 400960237	
N° demande : 200266265	Type de demande : Programme de contrôle	
But de l'inspection : I6-C / Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles / Granules Hautes-Laurentides inc. / Dans le cadre d'une inspection effectuée sur un terrain voisin, je constate que des résidus de bois et matières résiduelles sont entreposés au sol sur un site d'une industrie inconnue du MDDEP. Je procède à une inspection, le terrain est à vendre.		

<b>Lieu inspecté</b>	
Nom du lieu : Granules Hautes-Laurentides inc.	
Nom usuel du lieu : Granules Hautes-Laurentides inc.	
N° du lieu : X2137927	Type de lieu : industrie
Localisation du lieu inspecté : Lot 15A, rang 4, cadastre du canton Bouthillier Adresse du lieu : 110, Chemin Kiamika Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (Québec) J0W 1J0	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,406026802700:-75,498113970000	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Granules Hautes-Laurentides inc.	Compagnie qui exploite à cette adresse	250, rue des Hirondelles Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (Québec) J0W 1J0	Y2100301
Monsieur Rhéal Guillemette	Propriétaire du lot	250, rue des Hirondelles Saint-Aimé-du-lac-des-Îles (Québec) J0W 1J0	

<b>Conditions météo</b>

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Aucune lors de l'inspection.		

<b>Mode d'identification</b>			
But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de :			

<b>Plainte</b>			
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.

<b>Photos numériques</b>	
Nombre de photos prises sur le terrain :	Nombre de photos annexées au rapport :
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Guillaume Potvin avec un appareil photo de type Canon, PowerShot A1000 IS . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	



**Autres pièces annexées au rapport**

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

**Échantillons**

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			

Duplicata des échantillons remis :  oui  non  s. o.

Demandes d'analyses jointes au rapport :  oui  non  s. o.

**2. Mise en contexte (facultatif)**

Ce lieu est inconnu du Ministère. C'est la première fois que je remarque la présence de ce nouveau bâtiment près de la sablière de M. François Diotte (Réf : 7610-15-01-01755-03). Comme cela peut influencer les normes de localisation de la sablière et constatant la présence de matières résiduelles, je décide de procéder à une inspection.

**3. Description de l'inspection**

L'adresse civique et le 110 chemin de Kimika. Il y a deux bâtiments (photo #2) soit le bâtiment industriel principal et une remise faite en vieilles lattes de bois posées verticalement. Le bâtiment principal est barré. La remise renferme des résidus de bois. Le plancher est en béton sans drain. Il n'y aucune conduite reliant les deux bâtiments. Je note une accumulation d'environ 7 mètres cubes de résidus de bois qui ont été poussés à la lisière boisée. Je note la présence d'un tas de planches, de meubles hors d'usage qui représente un volume de 5 mètres cubes environ. Un autre petit tas de résidus (photo #5) a été constaté dans un autre secteur. Je localise un puits tubulaire aux coordonnées Gps UTM Nad 1983 18T : 461728 et 5139296. Sur le couvercle du puits, je note l'inscription suivante : J.L. Lemieux inc. Il n'y a personne sur les lieux. Il n'y a aucune machinerie mobile sur place.

Une affiche présente sur le bord du chemin de Kimika mentionne qu'un agent d'immeuble est nommé pour la vente du terrain.

**4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**

**Appel téléphonique**

J'ai rejoint par téléphone Monsieur Réal Guillemette le 20 août 2012 afin d'obtenir des informations. M. Guillemette affirme être le propriétaire du terrain actuellement, mais c'est la compagnie Granules Hautes-Laurentides inc. qui exploitait à cet endroit. Il affirme être le directeur de cette entreprise qui a fait faillite et que ce serait la banque qui a saisi l'immeuble. Je lui mentionne qu'il est toujours le propriétaire légal et je lui explique la présence de matières résiduelles. M. Guillemette affirme que s'il reçoit une lettre du MDDEP il va la transmettre à la banque pour que ce soit elle qui procède à l'élimination des résidus. Je lui indique que l'essentiel pour le Ministère c'est que les résidus soient éliminés dans un lieu autorisé.

**Autres vérifications :**

La compagnie aurait fait faillite, mais elle est toujours active au Registraire des Entreprises (CIDREQ). À la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, c'est toujours M. Réal Guillemette qui est propriétaire du terrain mais au registre foncier (recherche effectuées le 6 septembre 2012), c'est Granules hautes-laurentides inc. qui est propriétaire.

**5. Conclusion**

Lors de cette inspection, j'ai constaté un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement, soit :

- Étant responsable d'un lieu où des matières résiduelles (résidus de bois, meubles, coulées de béton au sol etc.) ont été déposées ou rejetées, ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour que ces matières soient stockées, traitées ou éliminées dans un lieu autorisé.

- Loi sur la qualité de l'environnement;  
article 66 al. 2



**5. Conclusion****Évaluation de la gravité en fonction des termes de la Directive sur le traitement des manquements****Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la santé humaine à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain**

- Aucune atteinte ou aucun risque d'atteinte (Mi)

Il y a absence de matières résiduelles fermentescibles.

**Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune**

- Aucune atteinte (Mi)

Atteinte suspectée de lixiviation de composés phénoliques dans le sol attribuable à des résidus de scierie. Quantité accumulée négligeable.

**Vulnérabilités du milieu affecté ou susceptible d'être affecté**

- Milieu récepteur n'ayant pas un caractère sensible (Mi)

Aucune résidence à moins de 500 mètres de l'industrie qui est fermée.

J'évalue le niveau de gravité à **Mineur**.

**6. Recommandations**

Je recommande la transmission d'un avis de non-conformité à Granules-Hautes-Laurentides inc. Assurer un suivi de l'Avis de non-conformité.

Signature : Guillaume Potvin, technicien.

Date de rédaction :

2012-09-04

**7. Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Jean-Marie jr Dion.

Fonction : Coordonnateur secteur industriel et agricole.

Signature :

Date : 2012/09/07

Commentaires :

Transmettre un avis de non-conformité

Préparer la synthèse des éléments soumis en vue d'imposer une SAP afin de soumettre le dossier au directeur régional

Effectuer le suivi de manquement et s'assurer du retour à la conformité



<b>Nom :</b> M. Réal Guillemette, Grnuales hautes-Laurentides inc.	<b>Municipalité :</b> Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	<b>N/D :</b> 7610-15-01-03733-03	<b>Date :</b> 16 août 2012	<b>Photo # :</b> 1
<b>Note :</b> Vue générale du lieu. Flèche jaune : On voit la barrière qui empêche l'accès au lieu. Flèche rouge : Tas de meubles hors d'usage, planches, laine minérale. Flèche bleue : Résidus de bois. La bâtiment fait en lattes de bois est la remise à résidus de bois avec plancher en béton.				





<p><b>Nom : M. Réal Guillemette, Granules Hautes-Laurentides inc.</b></p>	<p><b>Municipalité : Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles</b></p>	<p><b>N/D : 7610-15-01-03733-03</b></p>	<p><b>Date : 16 août 2012</b></p>	<p><b>Photo # : 2</b></p>
<p><b>Note : vue générale du terrain. La flèche jaune désigne un endroit où des coulées de béton au sol sont présentes comme si on avait entrepris la construction d'un petit bâtiment. Le béton n'est pas égalisé. La flèche rouge montre le bâtiment industriel principal qui est barré. La flèche noire montre la position et la direction lors de la prise de la photo #1.</b></p>				



**Photographié par : Guillaume Potvin, MDDEP.**



**Nom :** Réal Guillemette, Granules Hautes-Laurentides

**Municipalité :** Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

**Date :** 16 août 2012

**N/D :** 7610-15-01-03733-03

**Photo # 3 :**

**Note :** Présence de résidus de bois dans la remise visible sur la photo #1. Plancher de béton.



**Photo # 4 :**

**Note :** Vue rapproché du tas de résidus entreposé au sol. Tas marqué par une flèche bleue sur le photo #1. J'y vois des éclisses de bois. Difficile d'identifier si il s'agit de copeaux, des sciures ou des planures. Les résidus sont mélangés.



**Photographié par :** Guillaume Potvin, tech.



Nom : Réal Guillemette, Granules Hautes-Laurentides

Municipalité : Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

Date : 16 août 2012

N/D : 7610-15-01-03733-03

**Photo # 5 :**

Note : Autre tas de résidus de bois  
poussé à la lisière du bois.



**Photo # :**

Note :



Sainte-Thérèse, le 7 septembre 2012

**AVIS DE NON-CONFORMITÉ**

Granules Hautes-Laurentides inc.  
Monsieur Réal Guillemette  
250, rue des Hirondelles  
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (Québec) J0W 1J0

N/Réf. : 7610-15-01-03733-03  
400962358

**Objet : Dépôt et abandon de matières résiduelles suite à la fermeture d'une industrie de fabrication de granules de bois (Granules Hautes-Laurentides inc.) au 110, chemin de Kiamika dans la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (Québec).**

Monsieur,

Lors de l'inspection réalisée le 15 août 2012 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Étant responsable d'un lieu où des matières résiduelles (résidus de bois, meubles, coulées de béton au sol etc.) ont été déposées ou rejetées, ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour que ces matières soient stockées, traitées ou éliminées dans un lieu autorisé.  
- Loi sur la qualité de l'environnement;  
article 66 al. 2

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

Nous vous demandons de nous transmettre **d'ici le 20 septembre 2012** un plan des mesures correctives que vous entendez mettre en œuvre pour vous conformer à la loi.

...2



Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Guillaume Potvin au numéro de téléphone 450 433-2220, poste 262.

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

Nous vous informons qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Pour une personne physique, le montant de cette sanction est, selon la catégorie du manquement, de 250 \$, 500 \$, 1 000 \$ ou de 2 000 \$.

JMD/GP



Jean-Marie jr Dion  
Coordonnateur  
Secteur industriel et agricole



**1. Identification**

Date de l'inspection : 2012-11-08	Heure d'arrivée : 12 :17 h	Heure de départ : 12 :30 h
Inspecteur : Guillaume Potvin		

N° intervention : 300762792	Type d'intervention : Inspection pour suivi de manquement
N° gestion documentaire : 7610-15-01-03733-03	N° du rapport d'inspection : 400990151
N° demande : 200266265	Type de demande : Programme de contrôle
But de l'inspection : I-6-C / Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles / Granules Hautes-Laurentides inc. / Effectuer le suivi de l'avis de non-conformité du 7 septembre 2012 concernant la présence de matières résiduelles.- ANC transmis au nom de M. Réal Guillemette.	

<b>Lieu inspecté</b>	
Nom du lieu : Granules Hautes-Laurentides inc.	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2137927	Type de lieu : industrie
Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : 110, Chemin Kiamika Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (Québec) J0W 1J0	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,406026802700:-75,498113970000	

<b>Intervenant du lieu</b>			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Granules Hautes-Laurentides inc.	Exploitant de l'usine aujourd'hui fermée.	250, rue des Hirondelles Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (Québec) J0W 1J0	Y2100301

<b>Conditions météo</b>
Nuageux, brumeux

<b>Personnes rencontrées</b>		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Aucune lors de l'inspection.		

<b>Mode d'identification</b>			
7But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à l'identification faite auprès de : Aucune personne sur les lieux.			

<b>Plainte</b>			
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.

<b>Photos numériques</b>	
Nombre de photos prises sur le terrain : 4	Nombre de photos annexées au rapport : 2 résultat de fusions - aucune exclusion.
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Guillaume Potvin avec un appareil photo de type Canon PowerShot A1000 IS . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

<b>Autres pièces annexées au rapport</b>		
	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		



Date de l'inspection : 2012-11-08

No de gestion documentaire : 7610-15-01-03733-03

Autre

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			

Duplicata des échantillons remis :  oui  non  s. o.

Demandes d'analyses jointes au rapport :  oui  non  s. o.

## 2. Mise en contexte (facultatif)

Le 7 septembre 2012 un avis de non-conformité est transmis. La compagnie Granules Hautes-Laurentides inc. a cessé ses activités industrielles et a délaissé des matières résiduelles (planches, meubles, brans de scie) dans un tas à la limite du terrain.

Vérifier si l'élimination des matières résiduelles a été effectuée.

## 3. Description de l'inspection

Les matières résiduelles ont fait l'objet d'une élimination (photo #2). Même les coulées de béton qui étaient présentes au solo ne sont plus sur le lieu. (photo #1)

## 4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

J'ai tenté de rejoindre Monsieur Réal Guillemette afin d'obtenir copie des factures d'élimination, mais sans succès. Il n'y a pas de boîte vocale.

## 5. Conclusion

- Les correctifs à l'avis de non-conformité du 7 septembre 2012 sont jugés satisfaisants.
- Fermer cette intervention.

## 6. Recommandations

Signature : Guillaume Potvin, technicien



Date de rédaction :  
2012-12-05

## 7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Jean-Marie jr Dion.

Fonction : Coordonnateur secteur industriel et agricole.

Signature :



Date :

2012-12-07

Commentaires :

Nom : Réal Guillemette, Granules Hautes-Laurentides

Municipalité : Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

Date : 8 novembre 2012

N/D : 7610-15-01-03733-03

**Photo # 2 :**

**Note :** Les matières résiduelles laissées près du bâtiment abritant les résidus ligneux ont été éliminées. Le cercle rouge montre l'endroit où les planches et vieux meubles et résidus ligneux se trouvaient.



**Photo # :**

**Note :**



<b>Nom :</b> M. Réal Guillemette, Grnuales hautes-Laurentides inc.	<b>Municipalité :</b> Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	<b>N/D :</b> 7610-15-01-03733-03	<b>Date :</b> 8 novembre 2012	<b>Photo # :</b> 1
<b>Note :</b> Toutes les matières résiduelles ont été éliminées. La flèche noire montre l'endroit où se trouvaient des coulées de béton au sol. La flèche noire pointe le puits tubulaire.				









